

**Règlement du jeu-concours :** « Gagnez votre séjour à Nancy du 07 au 08 décembre 2019. »

<b>Description :</b>	le jeu consiste à répondre à la question « Quel pays est invité à l'honneur en 2019 aux fêtes de St Nicolas à Nancy »
<b>Nombre de gagnants :</b>	l'organisateur tirera au sort un gagnant parmi les bonnes réponses.
<b>Début :</b>	08 novembre 2019 08h00
<b>Fin :</b>	17 novembre 2019 à 17h00
<b>Tirage au sort :</b>	19 novembre 2019
<b>Lot à remporter :</b>	Un lot contenant : Billets trains « toutes gares CFL vers Nancy et retour » valable en 2 classe et 1 nuitée en chambre supérieur avec petit-déjeuner au Grand Hôtel. de la Reine à Nancy pour deux personnes
<b>Lieu de remise du lot :</b>	Hôtel de la Direction des CFL 9, place de la gare L-1616 Luxembourg
<b>Règlement consultable à l'adresse :</b>	<a href="http://bit.ly/2C6ZCt0">http://bit.ly/2C6ZCt0</a>

**Article 1 : Organisation du jeu-concours**

Dans le cadre de la promotion de sa présence sur les réseaux sociaux, la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL), dont le siège social se situe au 9, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous le numéro B59025 (ci-après « **les CFL** » ou « **l'Organisateur** »), organise un jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat et sans contreprestation financière quelconque des futurs participants, ci-après dénommé (« **le Concours** »), selon les modalités et conditions décrites dans le présent règlement.

**Article 2 : Conditions de participation**

Ce Concours gratuit est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans, ayant son domicile dans l'Union Européenne et disposant d'une adresse électronique valide, à l'exception du personnel du groupe CFL et de leurs familles ainsi que d'une façon générale toute personne ayant participé directement ou indirectement à la mise en œuvre du Concours. Par famille il y a lieu d'entendre toute personne ayant un lien de parenté et/ou vivant sous le même toit qu'un membre du personnel du groupe CFL.

Une seule participation par personne (même(s) nom(s), même prénom(s), même adresse électronique ou identifiant Facebook/Instagram) est autorisée pendant toute la période du Concours.

**Article 3 : Description du Concours et modalités de participation**

Pour participer au Concours, les participants doivent :



- cliquer sur le lien du Concours qui les renvoient automatiquement sur le blog des CFL sur lequel se trouve le formulaire de participation,
- dûment remplir l'ensemble des champs obligatoires du formulaire du Concours, répondre à la/au(x) question(s) posée(s) sur le blog des CFL et indiquer leur nom(s), prénom(s) ainsi que leur adresse électronique, numéro de téléphone et adresse postale complète et valable (numéro de rue, rue, code postal, localité, pays) et accepter les termes du règlement du jeu dans le formulaire de participation au Concours.

L'Organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non-réception des inscriptions, qu'elle qu'en soit le raison.

L'Organisateur informe expressément les participants, et ceux-ci reconnaissent, que Facebook/Instagram ne parraine ni ne gère le Concours de quelque façon que ce soit. Facebook Instagram ne saurait être tenue pour responsable, le cas échéant, des manquements à la légalité des et/ou du déroulement du concours. Les informations fournies par les participants sont collectées par l'Organisateur et non par Facebook /Instagram.

L'Organisateur n'a aucun lien avec le site Facebook/Instagram et la responsabilité de Facebook /Instagram ne peut en aucun cas être recherchée à ce titre.

#### **Article 4 : Vérification des données**

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à la vérification des conditions et modalités de participation et notamment de procéder à toute vérification de l'identité et des informations fournies dans le formulaire d'identification.

#### **Article 5 : Élimination de participants**

La participation à ce Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement qui a valeur de contrat. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle d'un lot.

Ainsi, toute inscription inexacte, incomplète, frauduleuse, mensongère, fantaisiste ou plus généralement ne respectant pas les conditions du présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera automatiquement la nullité de la participation.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés permettant d'augmenter indûment les chances de gagner des participants est proscrite, la violation de cette règle entraînant automatiquement la nullité de la participation.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure de tout futur jeu-concours organisé par ses soins un participant ayant fraudé ou tenté de frauder dans un autre jeu-concours.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information en possession de l'Organisateur ont force probante.

#### **Article 6 : Sélection des gagnants et remise des prix**

Le choix des gagnants se fera par tirage au sort à l'aide d'un algorithme informatique sur base des participants ayant fourni la bonne réponse au Concours et remplissant l'ensemble des conditions et modalités de participation. Les résultats seront publiés sur la page Facebook/Instagram officielle des CFL.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par participant gagnant et pour un même foyer (même(s) nom(s) et même adresse postale).

Les gagnants recevront un message électronique à l'adresse électronique qu'ils auront fournie dans le formulaire du Concours dans les sept (7) jours calendriers suivant la fin du Concours, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour le recevoir (notamment pour vérifier que les conditions de participations sont respectées (article 2).

A défaut d'avoir répondu et fourni les informations demandées en temps et en heures dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification de son gain, le participant sera réputé renoncer à celui-ci et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation du présent règlement, les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser leur nom(s), prénom(s) ainsi que la localité de leur résidence dans toute manifestation publicitaire sur la page Facebook/Instagram officielle et le blog (<http://blogcfl.lu>) de l'Organisateur dans le cadre de ce Concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné.

#### **Article 7 : Lots**

En cas de rupture de stock ou toute autre raison ne permettant pas de fournir le lot, l'Organisateur proposera un lot de valeur équivalente au(x) gagnant(s), sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Le lot offert ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange.

#### **Article 8 : Remise des lots**

Les lots seront uniquement remis aux gagnants personnellement et sur présentation de leur pièce d'identité (carte d'identité ou passeport). La date de la remise du lot sera communiquée aux gagnants lors de la prise de contact avec ces-derniers via courriel à l'adresse qu'ils auront fournie dans le formulaire de participation au quiz.

#### **Article 9 : Responsabilité**

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de suspendre, de différer ou d'annuler le Concours sans que sa responsabilité ne soit engagée. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et du fait de son utilisation. L'Organisateur ne saurait



être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant.

En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal (notamment en ce qui concerne les inscriptions ou l'acheminement des lots).

L'Organisateur décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants au réseau internet.

Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage matériel ou immatériel causés aux participants, à leurs équipements informatiques, et aux données qui y sont stockées, et des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter à Facebook et/ou au blog des CFL et/ou à Instagram ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau.

Chaque participant s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dans le cadre du Concours. Notamment, chaque participant s'interdit de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de porter préjudice à un tiers ou à l'Organisateur de quelque manière que ce soit.

#### **Article 10 : Dépôt du règlement**

La présent règlement est déposé auprès de l'étude de l'huissier de Justice Patrick Kurdyban située au 21, rue des Genêts L-1621 Luxembourg.

Pendant la durée Concours le règlement est consultable à l'adresse indiquée dans l'entête.

Le règlement est disponible à titre gratuit et sera envoyé par courriel à toute personne en faisant la demande expresse à l'Organisateur en envoyant un courriel à [concours@cfl.lu](mailto:concours@cfl.lu) .

#### **Article 11 : Données personnelles**

A des fins de participation au Concours et de gestion du Concours, les participants doivent fournir des données à caractère personnelles les concernant (nom(s), prénom(s), adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel). Ces données sont enregistrées et sauvegardées par le responsable du traitement, l'Organisateur, dans un fichier informatique et sont nécessaires à la détermination des gagnants ainsi que pour assurer l'acheminement des lots. Ces données seront uniquement utilisées aux fins susmentionnées. Les données sont conservées aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à la réalisation de leurs finalités et aussi longtemps que nécessaires afin de permettre aux CFL de remplir leurs obligations résultant des délais de prescription et/ou de toutes autres dispositions légales.

Ces données sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).



En tant que participants, en application du règlement précité et dans les conditions prévues par les lois et les règlements, les joueurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement et à la portabilité sur les données les concernant ainsi qu'un droit de demander la limitation du traitement ou de s'opposer au traitement. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer une demande écrite au Délégué à la Protection des données (DPO) du responsable du traitement à l'adresse suivante : 9, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg ou compléter le formulaire dédié sur le site <http://gdpr.cfl.lu>.

Les participants peuvent adresser toute plainte relative au traitement de leurs données à caractère personnel à la Commission Nationale Pour la Protection des Données (CNPd), 1, avenue du Rock'n'Roll à L-4361 Esch-sur-Alzette ([www.cnpd.public.lu](http://www.cnpd.public.lu)).

L'Organisateur n'est pas obligé de vérifier l'exactitude ou le caractère complet des données qui lui sont communiquées par le participant et n'assume aucune responsabilité à cet égard. Le participant assume seul le préjudice causé par l'indication de données fausses, inexactes, périmées ou incomplètes.

#### **Article 12 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la législation luxembourgeoise en vigueur, quelle que soit la nationalité des participants. Tout litige concernant l'application du présent règlement donnera lieu à la recherche d'une solution amiable. A défaut, ce litige relèvera de la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg Ville.